

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS :

Bolton Semi-Quotidien, par an... \$3.00
do. Hebdomadaire, par an... 1.00
p. v. de l'année - A la fin de l'année 0.50

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement. Il ne sera pas moins de six mois les arrérages acquittés.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées aux propriétaires du Constitutionnel, 115, rue Craig, et munies d'une signature responsable.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GERIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GERIN, Editeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES

Par ligne
Edition Semi-Quotidienne, première insertion, Brevet... 0.04
Do. Insertions subséquentes... 0.02
Une Colonne, pour 12 mois... 30.00
Do. de 6 mois... 15.00
Do. de 3 mois... 12.00
Edition Hebdomadaire, à forfait... 3.00

Adresses d'affaires, pour 12 mois... 3.00
Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 8 et 20c. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Adresses d'affaires

A. L. DESAULNIERS

AVOCAT,
Bureau et résid. nœ, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON

AVOCATS,
Bureau : rue du Platon.

MALHIOT & LABAKRE

AVOCATS,
Bureau : rue Bonaventure.

J. M. DESILETS

AVOCAT,
Bureau : rue St. Joseph.

A. B. GIESSE

AVOCAT,
Bureau : rue Notre-Dame.

GERVAIS & GERIN

AVOCATS,
Bureau : rue Alexandre, vis-à-vis le Bureau de E. M. Hart, fils.

P. A. BOUDREAU

AVOCAT,
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

J. B. L. HOULD

AVOCAT,
Bureau : coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT

Bureau : rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE

AVOCAT,
Bureau : rue Bonaventure.

Turcotte, Paquin & Turcotte

AVOCATS,
Bureau : Rue des Champs, en face du Palais de Justice.
MM. Turcotte, Paquin et Turcotte, suivront également le Circuit de la Rivière-du-Loup.
Av. TROIS-RIVIERES, L. D. PAQUIN, LUCIEN TURCOTTE

J. F. V. BURAU

AVOCAT,
Bureau : rue des Champs, en face du Palais de Justice.

F. X. GAUTHIER

AVOCAT,
Rue Notre-Dame, porte voisine de la Bibliothèque de MM. Dufresne & Frères.

Z. BARIL

AVOCAT,
Résidence à Gaspé, bureau à Trois-Rivières, chez M. J. B. L. Hould, avocat.

EPHREM DUFRESNE

AVOCAT,
Bureau : Coin des Rues Royale et des Forges.

ALEXIS L. DESAULNIERS

AVOCAT,
Rivière-du-Loup.

M. HONAN

AVOCAT,
Bureau : Coin des Rues Notre-Dame et Alexandre.
Trois-Rivières, 18 octobre 1872.

P. N. MARTEL

AVOCAT,
Rue Hart, (ancien bureau de M. Desilets et Paquin).
6 mai 1873

O. CARON

AVOCAT,
St. François du Lac.

F. E. N. Boucher,

AVOCAT,
St. François-du-Lac.

Dr. GERVAIS

Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

Dr. HARDY

Rue Bonaventure, résidence de M. S. Lottinville, avocat.

Adresses d'affaires

I. L. CLAIR

SYNDIC OFFICIEL,
Bureau : rue Craig, bâtisse du "Constitutionnel"

L. A. CAMIRAND

NOTAIRE,
Bureau : rue Craig, même bâtisse que le Constitutionnel.

Geo. E. HART

NOTAIRE,
Bureau : rue des Forges.

FZ-KI-L M. HART & Fils

Couteliers, Agents et Collecteurs, etc., coin des Rues-Du-Loup et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie

COUTELIERS,
Bureau : rue du Platon.

Jos. DENIVERVILLE

HUISSIER,
Rue Bonaventure.

P. F. VEZINA

HUISSIER,
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE

Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau coin des Rues Royale et Bonaventure.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

IMPERIALE

CONTRE LE FEU.

1803 — ETABLIE EN — 1803

BUREAU EN CHEF :
Rue Old Broad, et 16 Pall M.

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA.

65 et 65, rue St. François-Xavier,
MONTREAL

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ :
£1,000,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le feu sont faites aux conditions les plus favorables et les pertes sont réglées sans retard au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES,
Rue St. Joseph, près du Palais de Justice

Chef, Demorais, Will. A. Rivest,
Agent, Agent général pour le Canada.

Trois-Rivières, 1 novembre 1870

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Contre l'Incendie des Edifices

Isolés du Canada.

N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villes et les villages. Cette classe de risques choisis lui permet d'offrir des polices aux taux les plus bas. Elle est spécialement recommandée à la classe agricole par plusieurs membres du District et citoyens éminents de la ville et de la campagne.

ALEXANDRE McKENZIE, Hon. M. P.

President,

EPHREM DUFRESNE, Agent.

Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Maurice et Champlain.
Trois-Rivières, 22 novembre 1872

J. B. RENAUD & Cie.,

IMPORTATEURS DE

Pierre a Moulanges de France

No. 28 Rue St. Paul, Québec.

Ont constamment en magasin un assortiment complet de

MOULANGES A BLE ET A AVOINE

Produits de la meilleure Pierre de France.

MEILLEURS ONDS A PÂLER, TOIGES

MEUBLES A CALER L'AVOINE.

Aussi : —

Pierre a Moulanges Importée de France.

Agence à Montréal :

P. LABIN-Bureau de l'Hon. Ls. RENAUD.

No. 33, Rue des enfants trouvés, vis-à-vis le marché St. Ann.

Québec, 2 Septembre 1872.

Annonces Diverses

1er Mai 1873,

M. L. E. BATTECAY,
Successeur de S. McCLUNG



Prend plaisir d'offrir ses sincères remerciements à ses nombreux amis et patrons pour le patronage libéral qu'ils lui ont accordé pendant l'année écoulée et étant décidé de continuer, remercie leur approbation comme par le passé.

A l'honneur de leur annoncer

QU'IL O VRAI LE PREMIER MAI 1873

un assortiment immense nouveau et complet de

BIJOUTERIES, HORLOGERIES, Etc.

QU'IL A CHOISI ET IMPORTE LUI-MEME.

L'avantage de ses relations "Européennes" lui permettra d'exécuter dans le plus bref délai, les commandes spéciales pour montre ou bijoux qu'on voudra bien lui confier.

M. L. E. BATTECAY, recommande spécialement au public de PRENDRE BONNE NOTE, que tout article vendu dans son Magasin EST GARANTIE tel qu'il la représente.

Il continuera de donner des SOINS PERSONNELS aux réparations de MONTRES, HORLOGES ET BIJOUX, qu'on lui confiera.

FONDS DE FAILLITE

ASSORTIMENT COMPLET en MARCHANDISES SECHES

ET HARDES FAITES

CHANCE UNIQUE !!

Tout le stock de THOMAS CONNOLLY, a été acheté par le Soussigné, qui le vend à un escompte immense, Rue Notre-Dame, ancien magasin de Thomas Connolly.

Tous les articles de Famille, Tweeds, Draps, Serges Noire et Blanc pour Habits, Laines, Cotons, Mérinos, Etoffes à Robes, Toiles de Foin pour Robes, unies et barrees Rubans de toutes largeurs et couleurs, Soirées, Gaus Kids d'Alexandre, har des faites, en un mot la plus grande variété d'articles indispensables, y sont offerts à une réduction immense.

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Trois-Rivières, 26 mai 1873.

190 LOTS A BATIR !

Moyen Facile et peu Couteux

D'ACQUERIR UNE PROPRIÉTÉ

DANS LA PARTIE LA PLUS ÉLEVÉE

ET LA PLUS SALUBRE DE TROIS-RIVIERES.

Les Soussignés ayant résolu de concéder le reste de leurs terrains, annoncent au public que les conditions uniformes de cette concession sont : pour chaque

LOT DE 50 Pds. DE FRONT sur 105 de PROFONDEUR

MESURE ANGLAISE

\$5 de Prime Payables d'avance et \$5 par année de Rente

CONSTITUÉE A HUIT PAR CENT

Une autre condition de la vente est que toute personne qui batir sur ces lots sera tenue de bâtir au moins trois pieds de la rue et la maison ne devra pas avoir moins de 24 pieds de front.

Le tirage des Lots se fera en présence et avec le concours de tous les intéressés qui en seront dûment avertis.

Le plan de ces terrains est déposé chez les soussignés où l'on pourra le consulter et obtenir toutes autres informations.

E. A. ROCHELEAU,

P. B. DUMOULIN.

Trois-Rivières, avril 1873

Annonces Diverses.

PEAUX DE MOUTON !

PEAUX DE VEAU !!

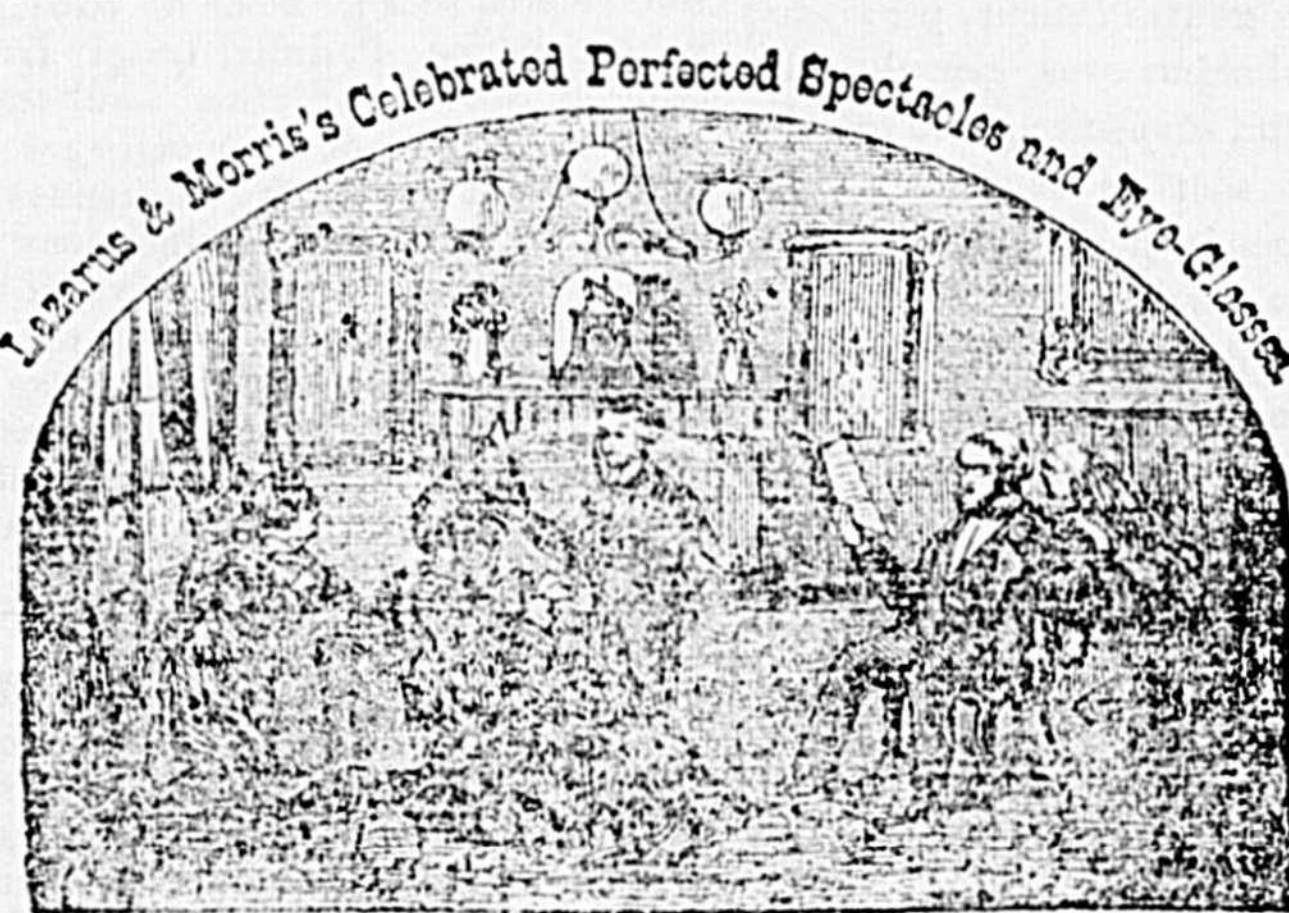
ON ACHETE, pour argent comptant, les PEAUX de MOUTON Cues avec ou sans laine, ainsi que les PEAUX DE VEAU.

ON ACHETE TOUJOURS, pour exporter en Europe, les VISIONS, MARTRES, PEKANS, OURS, LOUTRES, CASTORS, RENADS Rouges, Argentés, Noirs, Croisés, RATS MUSQUES, BETES PUANTES, Etc., Etc.

ON PAIERA LES PLUS GROS PRIX CHEZ

HENRY M. BALCER

Trois-Rivières, Janvier 1873.



ARE THE ONLY KIND ADAPTED TO EVERY CONDITION OF HUMAN VISION.

These Copyright system of fitting is an unerring guide for ascertaining the exact requirements of all who need Optical aid.

YOUNG OR OLD, FAR OR NEAR-SIGHTED.

A full and complete assortment always on hand

W. A. J. WHITEFORD

HORLOGER ET BIJOUTIER,
Rue Notre-Dame,

Seul Agent pour Trois-Rivière,

Trois-Rivières, juin 1873.

AVIS.

GEORGES BALCER,

IMPORTATEUR

ET

COMMISSIONNAIRE,

A transféré son office et ses magasins de la

bâtisse de M. HENRY M. BALCER, dans celle

occupée par Mrs. E. M. HART & Fils, coin de la

RUE NOTRE-DAME & ALEXANDRE.

Les MARCHANDS et surtout ceux de la

compagne trouveront toujours chez lui un

assortiment d'ARTICLES de

FANTAISIE,

LAINAGE,

BONNETTERIE,

MERCERIE,

COUTELLERIE

ARTICLES DE PIÉTÉ ET DE BUREAU

SPECIALITÉ POUR FUMEURS.

Etc., Etc., Etc.

A des avantages réels et aux conditions

acides.

EN GROS SEULEMENT.

Trois-Rivières, 1er Mai 1873.

AU PRIX COUTANT !!

W. A. J. WHITEFORD

Horloger et Bijoutier

Etant décidé à l'avenir d'importer directement

d'Europe toutes ses bijouteries et orfèvreries,

vendra désormais, au

PRIX COUTANT

tout ce qu'il possède aujourd'hui dans son ma-

gasin.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Trois-Rivières, 28 avril 1873.

A tous ceux qui les présentes verront

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

SALUT.

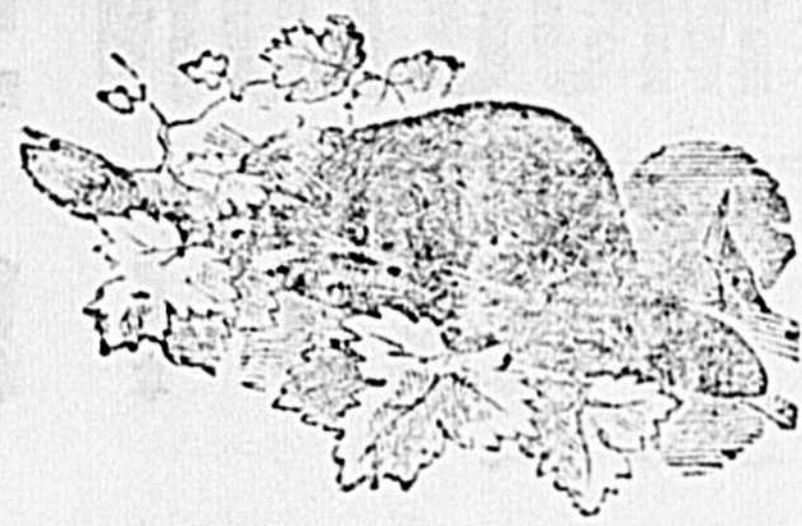
SALUT.

SALUT.

SALUT.

AVIS.

Depuis au delà de cinq ans que *Le Constitutionnel* est fondé, ses abonnés ne peuvent se plaindre qu'il les a traités avec ses comptes. Jamais encore nous n'avons fait appel à leur bonne volonté, mais enfin, après cinq ans, il nous semble qu'ils pourraient nous faire la faveur de payer. Nous avons des dépenses énormes à rencontrer et nous avons besoin de retirer nos créances. Ainsi, que ceux qui doivent à l'administration du *Constitutionnel* pour abonnement ou *Jobs* veuillent donc venir payer au plus tôt.



LE CONSTITUTIONNEL

Trois-Rivières, 5 SEPTEMBRE 1873.

D'après une dépêche qui nous est venue de Québec hier soir, de bonne source, nous pouvons informer nos lecteurs que le parlement de Québec est convoqué pour le 15 octobre pour la séance des affaires.

Cette nouvelle sera accueillie avec plaisir par le public, d'abord parce qu'elle démontre que le gouvernement provincial peut agir par lui-même sans consulter les ministres fédéraux et ensuite parce que des intérêts sérieux sont en souffrance. La commission nommée pour faire rapport sur l'incendie du palais de justice, à Québec, avait conseillé de réunir tout de suite le parlement afin de légaliser les nouvelles procédures. Il est temps de songer à cette affaire.

Depuis plusieurs années, les chambres ont toujours été convoquées dans la deuxième ou troisième semaine de Novembre. Il y avait là une anomalie révolutionnaire.

Les principaux projets de loi n'étaient pas encore imprimés que Noël arrivait sur les députés comme une invitation pressante de retourner vers les pénates de la famille. Et les travaux de chaque session restaient à moitié faits.

L'an dernier, M. Chauveau alors premier ministre, avait promis que la conversation serait désormais plus à l'aise. Nous sommes heureux de voir que M. Oulmont s'est souvenu de cette promesse. Puisse-t-il continuer dans cette voie honorable et sûre.

L'an dernier, le parlement de Québec a passé une loi pour renvoyer au juge la décision des élections contestées. Cette année il lui faut adopter une loi encore plus difficile et plus importante, une loi d'élection. C'est une promesse du ministère. Chauveau que M. Oulmont sera bien forcé de ne point mettre en oubli.

La commission royale a commencé ses travaux hier, à Ottawa. Les trois commissaires étaient présents. Les témoins se rendent en masse. Sir Hugh Allan, Abbott Starnes ont déjà rendus. On assure que McMullen va s'y rendre également et donner son témoignage. M. Huntington seul refuserait de comparaître.

Mais l'opposition nous dit-on, croit devoir se faire représenter devant la commission ou du moins elle juge prudent d'avoir un homme de loi pour surveiller les procédures. M. Lafontaine, député de Jacques-Cartier, serait l'homme destiné à cette besogne. Il est à souhaiter que ces rumeurs soient fondées, que les deux partis s'entendent pour faire une enquête sérieuse et que nous connaissions enfin la vérité et toute la vérité sur cette affaire du Pacifique.

On télégraphie d'Ottawa à la date du 3 septembre.

Les honorables juges Day, Cowan et Polette, commissaires royaux, nommés pour tenir une enquête sur le scandale du Pacifique, sont arrivés, aujourd'hui, et descendus au Russell House. Les commissaires examineront les témoins demain matin.

Parmi les personnes qui sont arrivées au Russell House, on remarque Sir Francis Hincks, M. P. P., l'honorable J. F. McCaughy, M. P. P., ancien chef du gouvernement dans la Colombie anglaise, et Sir Hugh Allan.

Les honorables messieurs Abbott et Starnes arriveront demain matin.

Les représentants de la presse, maintenant à Ottawa, sont : MM. Dymond, du *Globe*, Brady, de la *Gazette* et Howe de la *Tribune* de St. Jean, N. B.

Notes Locales.

Mgr. Taché, archevêque de St. Boniface était en cette ville hier, arrivant de la Rivière-la-Loup où il a passé quelques jours. Il s'est embarqué hier soir pour Québec.

On parle beaucoup de la trottée des vingt milles. Un troisième parieur demande la faveur d'entrer un cheval avec les deux autres et de déposer lui aussi \$500. Nous ne pouvons encore dire si les deux autres accepteraient.

Quoique les nuits soient un peu fraîches depuis quelque temps, nous avons eu, hier soir, une pluie chaude, accompagnée d'éclairs et de tonnerre.

Les acheteurs d'enfants.

Depuis plusieurs années il existe aux Etats-Unis une association épouvantable dont l'objet est de faire le commerce d'enfants ou d'acheter en Italie de jeunes enfants dont ils se servent en Amérique pour gagner de l'argent en leur faisant faire de la musique dans les rues.

Les acheteurs ont leur quartier général et leur exploitation aux Etats-Unis, mais il y a toujours des vendeurs en Italie, dans la Basilicate et les Calabres, dans d'autres provinces encore ; on cite particulièrement certains villages, tels que Viggiano, Calvello, Laureana, Marsico Vetere, Sapona, Grumento, Corico, Vignano, etc., où les *padroni*, qui sont les comprachicos modernes ont des commis-voyageurs qui achètent à des parents pauvres et ignorants des petits misérables des deux sexes pour outiller leurs usines à musique de Crosby, Mulberry, Baxter et Elizabeth streets à New-York.

C'est là, en effet, que les *copi-padroni*, qui sont les gros bonnets de l'ordre, ont leur quartier-général. Les plus marquants sont connus sous les noms de Giuseppe Argenti, Felice Padella, Luigi Lapetino, Sansone Nenczo, Vincenzo Lauletta. Ces hommes, d'après des témoignages rendus publics, sont les chefs de grandes compagnies qui ont des ramifications et des agents dans les principales villes d'Italie et des Etats-Unis. Ils vivent en nababs des profits que leur rapportent les enfants des deux sexes qui vont par les rues jouant du violon, de la harpe ou du tambourin. Ils les amènent en Amérique couverts de haillons et de vermine, les entassent la nuit dans des cages où ils gèlent et où ils sentent dans la promiscuité et le vice ; le jour ils les lâchent et leur imposent la tâche de leur rapporter le soir chacun une part d'aumône, dont la moyenne est de soixante-quinze sous pour les garçons ; les filles inspirant plus de commisération rapportent un peu plus. Quand ils reviennent sans leur contingent complet, ils sont impitoyablement battus, et bien que l'esprit se refuse à croire à de telles horreurs, en ce temps et en ce pays, on assure que ces corrections sont souvent abominables. On les mène aux petites victimes, on leur met la tête en bas, et on les fouette ; on leur bat la plante des pieds ; on les met à genoux, dépouillés de tout vêtement et on les frappe partout ; enfin, faut-il le dire, on va des bourreaux leur pincer les chairs avec des tenailles.

Il y a aux Etats-Unis environ sept mille de ces pauvres créatures, arrachées, pour être livrées à cet infâme trafic, à leurs mères et à leur pays natal. Ils errent et voyagent généralement par couples, traînant dans l'exil et l'esclavage leurs visages mélancoliques, promenant sur les foules leurs grands yeux sombres et humides comme si un courant de larmes comprimées était arrêté au bord, et chantant l'hymne à Garibaldi ou *Die Wacht am Rhein* suivant l'endroit et de préférence dans les tavernes ou les maisons mal famées, où ils ont la chance de récolter plus de sous en ajoutant quelques obscénités à leur répertoire pseudo-patriotique.

On somme ce trafic est une honte pour le pays où il tire ses instruments et pour celui où il les exploite. Il est temps qu'on s'applique à l'extirper de l'un et de l'autre, gens de bien ne peuvent qu'applaudir, et les assistants, aux efforts de ceux qui poursuivent cette expurgation salubre. Nous trouvons au premier rang, à New-York, le capitaine Cesare Moreno, qui s'est imposé cette tâche, et qui la poursuit avec énergie. Mais la chose n'est pas aussi facile qu'elle en a l'air. Les comprachicos sont aussi rousés que des couleuvres de bourse ou de congrès, et savent écarter les lois sans s'y voyer. En Italie, à ce qu'il paraît, il y a des difficultés légales comme en Amérique.

Ces jours passés, un procès assez bizarre, intenté à un homme accusé de cruauté sur trois petits Winiawskis en herbe s'est terminé par la relaxation de l'inculpé pour cause d'erreur d'identité. Mais les enfants n'en ont pas moins été soustraits à la servitude ; deux d'entre eux ont déclaré vouloir retourner en Italie et y seront probablement renvoyés. En attendant, ils ont été placés sous la protection des commissaires des corrections et charités. D'autre part, on annonce la capture à New Haven, dans Oak street, de deux *padroni* et de dix petits Italiens arrivés de New-York, où ils habitaient au No. 45, Crosby st. Les *padroni* ont été mis sous caution de \$1,000 chacun en attendant leur jugement, qui commencera le 1er septembre. C'est donc une campagne sérieuse qui commence, et on ne saurait trop y applaudir. Il faut espérer que l'humanité et la prudence publique ne s'arrêteront pas en si bon chemin, et que cette plaie disparaîtra en même temps d'Italie et des Etats-Unis comme elle a disparu de tous les autres pays civilisés. Il n'en restera plus bientôt

que le souvenir, "comme, suivant, l'expression de Victor Hugo, on trouve l'empreinte d'un pied de sauvage dans une forêt."

Les duels politiques.

MM ABOUT ET HERVÉ.

Nous lisons dans la *Gazette* : Décidément, c'est une série. Quand serons-nous dix, nous ferons une eroix. Mardi matin, à la suite des *duels* échangés entre le *Journal de Paris* et le *Nouvel Siècle*, vivacités dont nous nous sommes donné hier un échantillon — M. Edouard Hervé chargea M. Ferry d'Eschamps de se rendre chez M. Edmond About pour le prier de vouloir bien désigner ses témoins. M. About désigna tout d'abord un de ses collaborateurs, M. Eugène Scherbert. Dans la soirée, MM. Ferry d'Eschamps et Th. de Guigné, ancien conseiller d'Etat pour M. Hervé, MM. Scherbert et Langlois, pour M. About, réglèrent les conditions d'une rencontre. L'arme choisie fut l'épée ; le lieu le bois de Vincennes.

Mardi matin, à dix heures un quart, les deux adversaires et leurs témoins, assistés du docteur Anselmière, arrivèrent à l'endroit convenu. Mais les gardes qu'on rencontrait à chaque pas nécessitèrent le choix d'un autre terrain, et c'est vers midi seulement que le combat put avoir lieu, sur le territoire de Créteil.

A ce moment M. Ferry d'Eschamps, que sa qualité de magistrat obligeait de se désintéresser de l'affaire, fut remplacé par M. Gaston de Saint-Valry, rédacteur en chef de la *Patrice*.

Le duel n'a pas duré moins de quinze ou seize minutes. Par trois fois, M. Edmond About a demandé quelques instants de repos. A la troisième reprise, le rédacteur en chef du *Nouvel Siècle* a été touché à la main ; et bien que sa blessure ne présente, croyons-nous, aucun caractère de gravité, elle a paru cependant assez sérieuse pour que les témoins s'opposassent à la continuation du combat.

M. Langlois, alors, avec cette expansion qui lui est familière, s'est avancé vers M. Edouard Hervé et l'a très-chaudement complimenté sur sa bravoure et son sang-froid.

Je désire, a répondu le directeur du *Journal de Paris*, qu'il ne reste plus de souvenir de cette querelle.

Pour moi, a dit M. About, j'aurais mieux fait de ne pas m'y engager.

A deux heures trois quarts adversaires et témoins étièrent de retour, à Paris.

C'est à la suite de la publication de l'article qu'on va lire que M. Hervé a envoyé ses témoins à M. About :

"Il y a quelques mois, M. Edmond About est allé présenter ses hommages à "ce jeune homme", 149 faubourg Saint-Honoré, et lui a dit, en présence de son interlocuteur : "Monsieur, je n'ai pas besoin de vous dire que le salut de la France est ici, dans ce salon où vous "sommés."

A cette invention plus ridicule encore que mensongère, je répondrai qu'il y a dix-huit mois, comme du Pape, aujourd'hui préfet de l'ordre moral je me trouvais contraint de visiter en son hôtel M. le comte de Paris. Ce d'Idéville, qui fut une sorte de henneton diplomatique et qui s'est fait pousser hors de la diplomatie par l'excès de ces petites combinaisons hennetonnes, persuada, je ne sais comment, à M. le comte de Paris que je brûlais de le connaître. Pièces en main, que M. le comte de Paris m'attendait tel jour, à telle heure.

Je m'excusai par lettre et je manquai son rendez-vous. Il revint à la charge, et s'il avait justifié seul, j'aurais été fort à l'aise. Mis en demeure d'aller voir le jeune homme ou de passer pour un malappris, je fis cette visite qu'un intrigant avait su rendre inévitable pour en tirer parti, et je fus introduit en curieux, mais en curieux malgré moi, chez le petit fils le Louis-Philippe.

Ce jeune homme, je dois le déclarer, me parut fort aimable, assez intelligent et même libéral pour un prince. Il répondit en très-bons termes aux questions que je me permis de lui adresser sur le suffrage universel, sur la réparation de l'Eglise et de l'Etat et sur les respectables manies de M. le comte de Chambord. Si je ressemblais peu ou point au nouveau préfet d'Idéville, qui présente les gens pour écouter, dénaturer et vendre ensuite ce qu'ils ont dit, je prouverais ici par des arguments inédits que la fusion est impossible. Mais je laisse cette ressource à l'agent que M. Comé a nommé préfet d'Alger.

Pour rester dans la question personnelle et pour confondre M. le comte de Paris, la bonne foi de M. Edouard Hervé, je dirai simplement qu'il me fait parler dans un style qui ne ressemble pas au mien ; que l'entrevue dont un spéculateur lui a rendu compte n'avait pas lieu dans un salon, mais dans une salle à manger ; que M. le comte de Paris m'invita à revenir et que je trouvais bon de m'en tenir à cette première visite ; que peu de jours après M. le duc d'Aumale me fit l'honneur de m'annoncer qu'il recitait chez lui le jeudi, et je profitai du renseignement pour rester chez moi ce jour-là ; et que j'aurais agi tout autrement si j'avais eu un seul instant que le salut de la France eût été domicilié faubourg Saint-Honoré, 129.

Un homme indépendant et curieux peut fort bien donner une fois dans le piège d'un d'Idéville et causer une demi-heure avec M. le comte de Paris. Cela ne tire point à conséquence, pas plus qu'une visite au shah ou à quelque autre phénomène du règne principalier.

S'il y a de par le monde des MM. d'Idéville et des MM. Hervé qui exploitent ces petits incidents de la vie parisienne pour gagner quelques sous dans un jour-

nal ou quelques places dans un gouvernement, c'est tant pis pour les Hervé, tant pis pour les d'Idéville, et tant pis pour les princes qui courent de leur pavillon cet estimable commerce.

ABOUT.

Tribunaux.

DEVANT SON HONNEUR J. M. DESILETS. Magistrat de District.

4 Septembre 1873.

La Reine vs Isidore Poirier. Attentat à la pudeur de Bernardine Hébert dit Gagnon. Trouvé coupable. Sentence : trois mois de prison aux travaux forcés.

Faits Divers.

—Les greffiers du parlement donnent dans les journaux du matin l'avis ordinaire relativement aux demandes de billets privés au parlement fédéral. C'est un des signes avant-coureurs d'une prochaine session.

Les chantiers de bois se feront sur une plus petite échelle l'hiver prochain que par le passé. La grande quantité de bois qui restera dans les cours cet hiver, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, forcera les marchands à réduire leurs opérations. On peut maintenant se procurer des hommes à \$14 et \$18 par mois tandis que la moyenne des prix l'année dernière était de \$16 et \$22. On s'attend à une nouvelle baisse avant la fin de la saison.

M. Cauchon a été élu président de la société St. Jean-Baptiste et M. C. J. L. Lafrance vice-président.

RAU BASSE.—L'eau est tellement basse sur les rivières Yamaska et St. François que le vapeur de la Cie. du Richelieu a dû puiser quelques semaines discontinu ses voyages à Yamaska et à St. Thomas ; il ne se rend qu'aux moulins de Pierreville et à un mille en deça du village de St. Michel. Vis-à-vis St. François, il paraît que les voitures traversent à gué. —*Messenger*.

—Une crise constitutionnelle a lieu en ce moment aux Bermudes où l'Assemblée législative veut obtenir le contrôle des deniers publics elle est en lutte avec le gouverneur et le conseil législatif.

L'affaire a été déferée au bureau colonial en Angleterre.

—Plusieurs journaux ont annoncé que M. Thiers se proposait de publier prochainement une sorte d'exposé destiné à établir son rôle historique dans l'œuvre de la libération du territoire. Nous ignorons les intentions de l'ex-président de la République, mais le *moniteur universel* annonce que M. Thiers a fait demander il y a quelques jours, au ministère des finances un grand nombre de notes concernant les voies et moyens employés pour payer l'indemnité de guerre de 5 milliards. Ces notes ne lui ont pas été refusées, de telle sorte qu'aujourd'hui M. Thiers est réellement nécessaire à la confection du travail dont il s'agit.

—M. Mills de Québec, qui vient de faire un voyage sur l'Outouais, rapporte que les familles qui sont établies dans cette partie du pays, jouissent d'une aisance on ne peut plus désirable ; ces familles ont ouvert même des listes de souscription pour faire venir leurs amis, tout en se servant du secours de la société d'immigration de la Vallée de l'Outouais.

—Un homme qui s'occupe de météorologie, vient de communiquer au *Chronicle* des données bien peu encourageantes sur la manière dont il prétend que vont se comporter les mois de Septembre, octobre, novembre et décembre. Bien entendu, ce ne sont pas des articles de foi. Voici ce qu'il en est, cependant.

On peut s'attendre à de terribles orages avec tonnerre, les 4, 16, 21 et 25 septembre.

Pendant le mois d'octobre, il y aura de grandes tempêtes accompagnées de pluie et de grêle, entre le 16 et le 26.

En novembre, il y aura de grandes tempêtes de neige, de pluie et de grêle entre le 16 et le 30, et des tremblements de terre les 19, 20 et 30 jusqu'au 2 décembre.

LA TRAITE D'UN POETE.—On lit dans le *Figaro* :

Un fait d'une audace inouïe vient de se passer en plein jour, dans l'un des quartiers les plus populeux de Paris, rue Fontaine-Saint-Georges.

Au No. 59 de cette rue habite M. Belmontet, ancien député.

M. Belmontet travaillait à son bureau, ces jours derniers, lorsqu'un igdiv, saisissant le moment où la loge du concierge était vide, s'introduisit chez lui. M. Belmontet, qui ne l'avait pas vu entrer, sentit tout à coup une lourde main s'appuyer sur son épaule et vit en même temps un canon de revolver à deux doigts de son front.

Il voulut se lever.

—Ne bougez pas, fit l'individu d'une voix enrouée, ou je tire..... Vous allez me signer immédiatement ces trois traites, s'élevant ensemble à la somme de quatre mille francs, sinon vous êtes mort.

—Mais vous êtes fou ! exclama M. Belmontet, terrifié.

—Alions, signez !

M. Belmontet essaya vainement de faire entendre raison au forcené. Celui-ci ne lui répondit que par de nouvelles menaces de mort. Enfin, M. Belmontet dut consentir à signer l'un des billets — de mille francs — lui disant de revenir plus tard pour les trois autres, "afin qu'il eût le temps de choisir lui-même les échéances."

—Soit, dit l'homme, mais gare à vous si vous vous f. de moi !

Le malfaiteur parti, M. Belmontet courut aussitôt chez le commissaire de police de son quartier, M. Daumet, et fit sa déposition. Grâce au signalement

qu'il donna de son voleur, celui-ci fut arrêté deux heures après. C'est un ancien marchand de vins qui porte de singulier nom de Boulpiquante. Réduit à la misère par de mauvaises affaires, il avait trouvé ce moyen, — que nous nous permettons de taxer d'un peu imprudent, — pour rétablir son commerce.

Boulpiquante est natif du Midi. On a trouvé sur lui le billet de 1,000 fr. souscrit par M. Belmontet et le revolver chargé à six coups.

Il a reconnu du reste sa maladresse de la meilleure foi du monde, et avoué qu'il aurait mieux fait de se faire donner quelques billets de banque...

—La *Gazette* et l'*Industrie*, de Joliette sont d'accord pour demander l'élévation de M. G. de Lanaudière au Sénat, dans le cas où M. le sénateur Olivier, de Berthier, serait fait juge.

—L'*Evénement* annonce que M. Derome remplace à Gaspé M. Maguire ; que M. Bourroughs est fait juge à Arthabaska. Nous prévenons le public que ces deux nouvelles sont fausses.

—Le *Daily Post* de Liverpool annonçait que treize bêtes à cornes, avaient été importées du Canada en Angleterre par Lord Dunmore. La valeur de ces animaux est d'environ \$13,500 et le plus beau du nombre, est un taureau, le "Duc de Genève," que M. Cochrane de Brompton, a vendu moyennant la somme de trois mille guinées.

—L'Ile du Prince Edouard est actuellement assez bien colonisée sur toute sa surface. Une faible partie des townships de l'ouest et de ceux de l'est, restent à coloniser, mais elle diminue de jour en jour. Quand les anglais s'établirent pour la première fois dans l'île, ils la divisèrent en 67 townships ou lots d'environ 20,000 acres chacun. Ces lots sont numérotés de l'ouest à l'est, quoiqu'il existe une certaine confusion en se dirigeant vers l'est. Les fermes sont petites, communément de 100 et de 50 acres chacune en superficie.

La moisson aurait été très-abondante, cette année, sur l'île, n'eût été le dernier ouragan qui a exercé des ravages considérables dans les campagnes.

SUICIDE CHINOIS.—Un jeune Chinois employé comme cuisinier chez un de nos compatriotes, M. Oria Dubois, résident de St. José (Californie), s'était tellement épris de la fille de son maître, Alice âgée de 17 ans, et lui avait dérobé sa photographie. Alice se fâchant de la laideur, ordonna au cuisinier amoureux de lui rendre son portrait. Il obéit, mais en même temps il tira trois coups de revolver sur la jeune fille, qui s'enfuit épouvantée, mais non blessée. Les projectiles s'écartèrent sans l'acier du corset. Elle avait à peine disparu que le Chinois se brûla la cervelle.

MANCHESTER, N. H.—Voici les prix offerts par les officiers de la société agricole du New-Hampshire, pour les beaux bœufs, à la prochaine exposition, le 1er octobre prochain.

Pour le plus beau bœuf au-dessous de six mois, un beau collier en or.

Pour le plus beau bœuf âgé de 12 à 20 mois, une coupe d'or.

Pour les deux plus beaux jumeaux deux gobelets d'or.

Pour l'enfant qui aura les cheveux les plus roux, \$10 en or.

Avis aux dames canadiennes du New-Hampshire.

HOMICIDE A L'EGLISE.—Avant-hier, soir, dans une église de gens de couleur à Atlanta (Géorgie), huit nègres armés de couteaux ont subitement attaqué un jeune mulâtre qui, exhibant un revolver, a étendu un des assaillants raide mort. Les sept autres ont pris la fuite.

SECRET DE LA RIVIERE.—Un corps humain, retiré mercredi de la rivière, au pied de King street à Brooklyn, a été porté à la Morgue et reconnu le lendemain pour celui de M. Josiah Sheppard, agent pour la compagnie de chemin de fer New-York, West Shore and Chicago, demeurant à New-York, No. 240 Vingt-sixième rue est. Quand il a été vu vivant pour la dernière fois, samedi soir, il était porteur de plusieurs centaines de dollars maison n'en a pas retrouvé un seul dans ses vêtements. Cette circonstance fait supposer que la mort de M. Sheppard est le résultat d'un crime, et non d'un accident.

—Une malheureuse femme atteinte des fièvres typhoïdes et confiée à l'hôpital de Toronto, s'est jetée à bas du dernier étage de cette institution, et, dans sa chute, elle se brisa les reins.

Les suicides sont à l'ordre du jour. Dimanche dernier, un père de famille de Hamilton, du nom de Peter Mullin, s'est coupé la gorge avec un rasoir et alla ensuite se jeter à l'eau.

—Samedi soir, un individu du nom de John Corry a fait la rencontre de deux nègres, près de Clifton, Ontario, et ceux-ci tirèrent sur lui un coup de pistolet. La balle atteignit Corry au front mais glissa heureusement sans lui infliger une blessure mortelle. Ces audacieux laissèrent leur victime, qu'il déposa aussitôt de son argent et d'une montre.

—Le cardinal Giuseppe Ferretti, neveu de Pie IX, est mort soudainement d'une attaque d'apoplexie dans sa cinquante-sixième année.

AUTRE SUICIDE.—Un résident de New-York, M. Louis Young, s'est donné la mort mardi soir dans Vermont House à Saratoga, en se tranchant le poignet gauche avec un rasoir. Ayant d'accomplir son projet il s'était étendu sur le lit, tenant le bras gauche pendant en dehors, de manière à ce que tout le sang coulat dans une cuvette qui lui avait en la précéputé de placer au-dessous. Ce suicide paraît être le résultat de pertes de jeu.

COLLISION FATALE.—Une rencontre a eu lieu à 10 heures du soir près de Batavia entre un train express et une voiture dans laquelle se trouvaient MM. James Anderson et Dennis Delaney, qui ont été tués tous les deux et dont les membres ont été lancés en partie sur la locomotive. Le mécanicien John Day avait ressenti le choc, mais il ne se doutait pas de ses terribles conséquences. Il arrêta sa machine le plus promptement possible puis sortit de son poste pour voir ce qui était survenu. En arrivant sur le devant de la locomotive il fut tellement affecté par la vue des débris de corvette et d'écailles de sang qui la recouvraient qu'il chancela et tomba évanoui. Emporté dans le wagon des fumeurs il a rendu le dernier soupir au bout de deux ou trois minutes.

DERAILEMENT.—Vers 7 heures du soir dimanche, un bœuf s'est précipité au-devant d'un train de construction auquel se trouvait un certain nombre de convicts employés à la pose des traverses du chemin de fer, près de la station Glade Water (Texas). Le derailement qui a suivi le choc a eu pour effet de tuer le conducteur, nommé Kendall, et de blesser grièvement un aiguilleur, les gardes Kelly, William Price, James Smith et Sargeant, enfin neuf convicts de noms inconnus.

Naissance.

En cette cité, le 3 courant, la Dame de J. B. O. Demont, Ecr, avait, une fille.

Décès.

A Montréal le 4 courant, Revd. M. Clément Aubry, ancien curé, à l'âge de 80 ans.

Annonces Nouvelles

DISTRICT OF THREE-RIVERS.

A Session of the Court of Queen's Bench, holding Criminal Jurisdiction in and for the District of Three Rivers will be held in the Court House, in the City of Three Rivers, on the

Ninth day of October next, at TEN O'clock in the forenoon.

In consequence I give public notice to all who intend to proceed against any prisoner now in the common goal of the said District and all other that they must be present then and there; and I also give notice to all Justices of the peace, coroners and Peace officers in and for the said District that they must be present then and there with their Records, and indictments and other documents in order to do those things which belong to each of them, in their respective offices.

SEVERE DUMOULIN, Sheriff.

SEEK OFFICE

Three-Rivers 4th September 1873.

21

Insolvent Act of 1869

In the matter of

ELLEN CONNOLLY of Three-Rivers,

An Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared and is open to inspection until the eighteenth inst. after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,

Off. of Assignee

Québec Sept. 1st. 1873.

21

AVIS.

M. LARIVÉ, Professeur de Musique de cette ville, tout en remerciant ses élèves, et le public du patronage libéral qu'ils lui ont accordé, donne avis, qu'il continuera, dès à présent, à donner à sa résidence ou à domicile, des leçons de piano, chant, orgue, violon etc., il espère d'une entière satisfaction à tous par les soins assidus qu'il apportera à ses élèves dans l'enseignement de ces différents instruments.

Trois-Rivières 5 Septembre 1873.

Compagnie du Chemin de Fer

DE LA

RIVE NORD.

AVIS.

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord donne, par le présent, avis que les doubles de la carte ou plan de la Section III, comprenant le comté de Champlain, du dit Chemin et de son cours et direction, des trains qu'il doit traverser et qui devront être appropriés à cette fin, ainsi que les doubles du livre de renouvel pour la dite Section, le tout fait, examiné et certifié suivant la loi, ont été déposés dans les Bureaux du Département des Terres de la Couronne et du Secrétaire Provincial et dans celui du Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

A. H. VERRET,

Secrétaire.

Québec, 20 août 1873.

1m

Debentures du Havre de Québec.

DEPARTEMENT DU RECEVEUR

GÉNÉRAL.

Annonces Diverses.

Annonces Nouvelles

Annonces Nouvelles.

Annonces Nouvelles.

Annonces Nouvelles

Annonces Diverses.

O. Hardy de Chatillon,
Marchand et Importateur
D'ARTICLES DE MUSIQUE
ET DE LIBRAIRIE,
NICOLET.
1er, Septembre, 1873

Université Laval.

Les cours de l'Université Laval s'ouvriront
MERCREDI 10 SEPTEMBRE.
Les pensionnaires entreront la veille,
1er, Septembre 1873.

Cour Supérieure
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Trois-Rivières.
Acte de Faillite 1869.

ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de
ULDERIC BAILLY
Failli.
Le Soussigné a déposé au Greffe de cette
Cour un acte de composition et de décharge exé-
cuté par ses créanciers, et le septième jour
d'octobre prochain, il s'adressera à la dite
Cour pour obtenir une ratification de la dé-
charge par lui effectuée.
ULDERIC BAILLY
Par J. F. V. BUREAU
Son Procureur ad litem.
Trois-Rivières 3 Septembre 1873.

Dans la Cour Supérieure.
CANADA:
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Trois-Rivières.

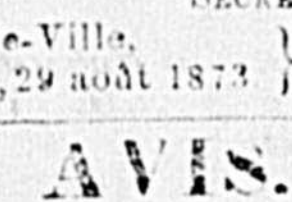
Acte de Faillite de 1869
ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de
PIERRE JOLETTE, commerçant de la cité de
Trois-Rivières.
Failli.
Le septième jour d'octobre prochain le Sou-
ssigné demandera à la dite Cour sa décharge
en vertu du dit acte.
PIERRE JOLETTE
Par J. F. V. BUREAU
Son Procureur ad litem.
Trois-Rivières 3 Septembre 1873.



CORPORATION DES TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES et en-
dossées "S. unissions" pour BOIS DE CHAUF-
FAGE, "seront reçues par le soussigné, à son
bureau, en l'Hôtel-de-Ville, D'HUI au DIX
de SEPTEMBRE PROCHAIN, pour la livrai-
son le ou avant le PREMIER DE NOVEM-
BRE prochain de cent cordes de bois franc,
étable et merisier, pour l'usage de la Cor-
poration et des Commissaires d'école de cette
Cité.
Le Conseil-de-Ville ne s'oblige pas à ac-
cepter la plus basse ni même aucune des soumis-
sions.
J. G. A. FRIGON
Secrétaire-Trésorier,
Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 29 août 1873.



AVIS.
Est par le présent donné qu'à la pro-
chaine session de la Législature de Québec,
des amendements seront demandés à l'acte d'incor-
poration de la Ville de Nicolet.
Nicolet 29 Août 1873.



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES et en-
dossées "S. unissions" pour le Bricolage
de l'île Chantry "seront reçues à ce bureau
jusqu'au MERCREDI 17 septembre prochain,
à MIDI, pour la construction du Bricolage
s'étendant du côté Est du chemin d'usage
à l'île de Chantry, lac Huron, et pour la construc-
tion d'un quai près du même endroit.
Les plans et les spécifications de l'ouvrage
pourront être vus à ce bureau, ou au bureau de
l'officier de son intendance, Goderich, MARDI 16
septembre et les jours suivants, ou l'on pour-
ra se procurer les formulaires imprimés de la
soumission.
Les soumissions doivent être rédigées dans
une conformité parfaite avec les formes im-
primées, et chaque acte doit porter les signatures
de deux personnes solvables et responsables,
pour les garantir du contrat.
Le dépositaire ne s'oblige pas à accepter
la plus basse ni aucune des soumissions.
F. BRAUN
Secrétaire.
Bureau des Travaux Publics,
Ottawa, 16 août 1873.

On a Besoin.

A St. ELIE, comté de St. Maurice, de trois
Instituteurs pour écoles élémentaires.
S'adresser à
CHARLES GELINAS,
Président des commissaires d'écoles,
St. Elie, 12 Août 1873.

A vendre.

Une maison, au village de Champlain (la
propriété de Mme Vve Lanoquette) avantageu-
sement située pour le commerce, avec ban-
dard, écurie, glacière et autres petites bâtisses,
le tout attention à la maison.
Conditions faciles.
S'adresser sur les lieux à
MADAME LANOQUETTE,
ou à Gentilly au
Dr. J. E. A. LANOQUETTE,
Trois-Rivières, 28 Mai 1873.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COU-
RONNE.
BOIS ET FORÊTS.
Québec, 12 août 1873.

AVIS est par le présent donné, que confor-
mément aux dispositions de l'acte 36 Vic, cap.
IX, les limites à bois suivantes seront offertes
en vente par encan public, à l'Hôtel de Parle-
ment, en cette ville, le vingt-et-unième jour
d'octobre prochain, aux conditions fixées
plus bas, savoir :

AGENCE DE GASPÉ.
1. Les lots 35 à 55, inclusivement, dans le
second rang du township de Gaspé Bay Nord,
et la partie non subdivisée du dit township
en arrière des dits lots. Contenant 124 milles
carrés, plus ou moins.
2. Les 3ème et 4ème rangs du township de
Seymour Sud. Contenant 22 milles carrés,
plus ou moins.
3. Rivière Dartmouth, arrière No. 1. Nord.
Etant les blocs No. 1. Résidus des Nos. 2, 3
et 4. Résidu du No. 9. No. 5, No. 6, No. 7,
et Résidu du No. 8. Contenant 33 milles car-
rés, plus ou moins.
4. Gaspé Bay Sud, No. 1. Etant la partie non
subdivisée du dit township. Contenant 11
milles carrés, plus ou moins.
5. Fortin Nord. Etant les quatre premiers
rangs du dit township. Contenant 33 milles
carrés, plus ou moins.
6. Malley Nord-Ouest. Etant la partie nord
non subdivisée du dit township, et les rangs
nord et sud de la Rivière Malley. Contenant
16 milles carrés, plus ou moins.
7. L'ensemble. Tout le township Deneau, ex-
cepté le 1er rang. Contenant 13 milles carrés,
plus ou moins.
8. Tachereau. Etant le township de Tas-
chereau, excepté le 1er rang, et la com. sud-est
du dit township qui est converti par une partie
de la limite à Bois Rivière Madeleine No. 1.
Ouest. Contenant 51 milles carrés, plus ou
moins.
9. Duchesnay Est. Etant la partie Est du
township de Duchesnay, excepté les parties
des 1er et 2nd rangs, et la partie front à la dite li-
mite. Contenant 30 milles carrés, plus ou
moins.
10. Duchesnay Ouest. Etant la partie ouest
du township de Duchesnay, excepté les parties
des 1er et 2nd rangs faisant front à la dite li-
mite, et la partie d'ouest convertie par la li-
mite Rivière Marston Est. Contenant 33 milles car-
rés, plus ou moins.
11. Christie. Etant le township de Christie,
excepté les 1er et 2nd rangs et la partie qui
est converti par la limite Rivière Marston Ouest.
Contenant 40 milles carrés, plus ou moins.
12. Tourelle Est. Etant la moitié Est du
township de Tourelle, excepté les parties des
1er et 2nd rangs, faisant front à la limite. Con-
tenant 43 milles carrés, plus ou moins.
13. Tourelle Ouest. Etant la moitié ouest
du township de Tourelle, moins la partie des
1er et 2nd rangs, faisant front à la limite. Con-
tenant 43 milles carrés, plus ou moins.
14. Cap Chat Est. Etant la partie est du
township de Cap Chat, moins les parties des
1er, 2nd, 3ème, 4ème, 5ème, et 6ème rangs
faisant front à la dite limite. Contenant 23
milles carrés, plus ou moins.
15. Cap Chat Ouest. Etant la partie ouest
du township de Cap Chat, moins les parties
des 1er, 2nd et 3ème rangs, faisant front à la
dite limite. Contenant 39 milles carrés, plus
ou moins.
16. Cap Chat Arrière No. 1. Immédiatement
en arrière et adjoignant le township de
Cap Chat. Contenant 51 milles carrés, plus
ou moins.
17. Rouxville Est. Situé en partie dans le
comté de Gaspé et en partie dans le comté de
Rimouski, et étant la moitié est du township de
Rouxville, moins les parties des 1er et 2nd rangs,
faisant front à la dite limite. Contenant 41
milles, plus ou moins.

AGENCE DE RIMOUSKI.
1. Rouxville Ouest. Etant la moitié ouest du
township de Rouxville, moins la partie des
1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite.
Contenant 41 milles carrés, plus ou moins.
2. Dalbert Est. Etant la moitié est du
township de Dalbert, moins la partie des 1er
et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et
celle convertie par la limite Rivière Grand Me-
chin, com. tant 45 milles carrés, plus ou moins.
3. Dalbert Ouest. Etant la moitié ouest du
township de Dalbert, moins la partie des 1er
et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et
celle convertie par la limite Rivière Grand Me-
chin, com. tant 45 milles carrés, plus ou moins.
4. Chéroux Est. Etant la moitié est du
township de Chéroux, moins la partie des 1er
et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et
celle convertie par la limite Rivière Grand Me-
chin, com. tant 45 milles carrés, plus ou moins.
5. Chéroux Ouest. Etant la moitié ouest du
township de Chéroux, moins la partie des 1er
et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et
celle convertie par la limite Rivière Grand Me-
chin, com. tant 45 milles carrés, plus ou moins.
6. Chéroux Arrière No. 1. Immédiatement
en arrière et adjoignant le township de Chéroux
excepté cette partie convertie par la limite Ri-
vière Grand Mechin. Contenant 45 milles car-
rés, plus ou moins.
7. Saint-Denis. Etant cette partie du
township de Saint-Denis, borné au nord par la li-
gne qui sépare les rangs 4 et 5, au sud par la li-
mite Rivière Grand Mechin. Contenant 27 mil-
les carrés, plus ou moins.
8. Saint-Denis Arrière No. 1. En arrière du
township de Saint-Denis, borné au nord par la li-
mite Rivière Grand Mechin, au sud par la li-
mite Rivière Grand Mechin Nord. Contenant 50
milles carrés, plus ou moins.
9. Saint-Denis Arrière No. 2. Etant cette
partie de terre gisant entre les Rivières à la
Truite et Grand Mechin à leur jonction, et
borné à l'est par la prolongation de la ligne
ou au de Chéroux. Contenant 44 milles carrés,
plus ou moins.
10. Tessier. Etant le township de Tessier,
moins la partie convertie par la limite Rivière
Grand Mechin Nord. Contenant 36 milles car-
rés, plus ou moins.
11. Tessier Arrière No. 1. Etant cette par-
tie située entre la limite Rivière Grand Mechin
Nord et la limite Rivière Grand Mechin Nord
à l'ouest, et à l'est par la limite Rivière Grand
Mechin. Contenant 49 milles carrés, plus ou moins.
12. Matane Nord. Etant les lots vacants et
non sous licence dans le 5ème, 6ème, 7ème
et 8ème rangs du township de Matane. Con-
tenant 33 milles carrés, plus ou moins.
13. Matane Sud. Etant les lots vacants et
non sous licence dans le 9ème, 10ème,
11ème, 12ème, 13ème et 14ème rangs du
township de Matane. Contenant 54 milles car-
rés, plus ou moins.
14. Matane Arrière No. 1. Immédiatement en

arrière et adjoignant le township de Matane,
borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest
par la ligne limitative de la Seigneurie de Ma-
tapédia. Contenant 40 milles carrés, plus ou
moins.

17. Matane Arrière No. 2. Immédiatement en
arrière No. 1, borné à l'est par la rivière Ma-
tane, à l'ouest par la ligne limitative de la
Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles
carrés, plus ou moins.
18. Matane Arrière No. 3. Immédiatement en
arrière et adjoignant la limite Matane Arrière
No. 2, borné à l'est par la Rivière Matane, à
l'ouest par la ligne divisant les 2ème et 3ème
rangs du Township de Lepage. Contenant
66 milles carrés, plus ou moins.
19. Matane Arrière No. 4. Immédiatement en
arrière et adjoignant la limite Matane Arrière
No. 3, borné à l'est par la Rivière Matane,
à l'ouest par la ligne divisant les 2ème et 3ème
rangs du Township de Lepage. Contenant
62 milles carrés, plus ou moins.
20. McNider Nord. Etant tous les lots va-
cants et non sous licence dans le 9ème,
10ème, 11ème et 12ème rangs du Township de
McNider. Contenant 36 milles carrés, plus ou
moins.
21. McNider Sud. Etant tous les lots va-
cants et non sous licence dans le 9ème,
10ème, 11ème et 12ème rangs du Township de
McNider. Contenant 36 milles carrés, plus ou
moins.
22. Cabot. Etant tous les lots va-
cants et non sous licence dans le township de Ca-
bot. Contenant 40 milles carrés, plus ou
moins.

AGENCE DE GRANDVILLE.
1. Estcourt. Etant les lots
48 à 64, inclusivement, dans le 6ème rang.
48 à 64 do do 7ème do
48 à 64 do do 8ème do
du township de Estcourt. Contenant 8 milles
carrés, plus ou moins.
2. Cabano No. 1. Etant les lots
44 à 47, inclusivement, dans le 1er rang.
44 à 47 do do 2nd do
39 à 42 inclusivement 45, 46 do 3me do
38 à 47 do do 4me do
32 à 47 do do 5me do
19 à 49 do do 6me do
15 à 50 do do 7me do
du township de Cabano. Contenant 16 milles
carrés, plus ou moins.

3. Cabano No. 2. Etant les lots
15 à 52 inclusivement, dans le 8ème rang.
15 à 52 do do 9ème do
15 à 52 do do 10ème do
A 1 à 38 do 49 à 47 do 11ème do
C. B. A. 1 à 28 inclusivement 44 à 47 in-
clusivement 49 dans le 12ème rang.
28 à 50 inclusivement dans le 13ème rang
du township de Cabano. Contenant 49 milles
carrés, plus ou moins.

CONDITIONS DE LA VENTE.
Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant
leur étendue, seront, plus ou moins, converties
en vente à une mise à prix de quatre
pièces par mille carré pour les agences de
Gaspé, Rimouski et Saguenay, et de six pièces
par mille carré pour celle de Grandville.
Les limites seules adjugées aux personnes
qui offriront le plus haut prix.
Le bonus et la rente foncière de la première
année (de dix piéces par mille carré) devront
être payés, dans chaque cas, immédiatement
après la vente.
Les limites une fois adjugées seront sujettes
aux dispositions des règlements concernant les
bois de la couronne maintenant en force ou qui
pourront le devenir par la suite.

Des plans indiquant les terrains ci-de-
sus désignés seront déposés au Département des
Terres de la Couronne, en cette ville, et au bu-
reau des agents pour ces localités, et seront
visibles de cette date jusqu'au jour de la
vente.
P. FORTIN,
Commissaire.
18 août 1873.

AVIS.
Les classes commenceront aujourd'hui même
à l'Académie de M. de la Roche. Rue
des Forges, en face du Marché aux denrées.
Trois-Rivières, 1er, Septembre 1873.

CORPORATION DES TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
le rôle de perception de la cité de Trois-Rivie-
res est complet et qu'il est maintenant déposé
au bureau du soussigné. Toutes personnes
municipales, comme s'ajoutent au paiement
des cotisations municipales et scolaires, sont
requis s'en payer le montant au soussigné,
à son bureau, dans les vingt jours de cette
date, sous avis ultérieur.
J. G. A. FRIGON,
Sec. Trés.
Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 4 Août 1873.

EDOUARD DUPONT,

CORDONNIER
ET
Marchand de Chaussures.
Informo ses pratiques et le public qu'il a
transporté sa boutique et son magasin de
chaussures dans la MAISON DE M. RYAN, sur
la rue Notre Dame, la deuxième porte des Salles
d'Enfer. Il profite aussi de la même occasion
pour annoncer qu'il a un assortiment de chaus-
sures de la meilleure qualité et des formes les
plus élégantes.
POUR DAMES
HOMMES
ENFANTS
Les chaussures faites sur commande seront
toujours exécutées avec le même soin que par
le passé.
Trois-Rivières, 5 Mai 1873.

ACADEMIE.
Mademoiselle Duval ouvrira une académie
de Dames le 1er, Septembre. Les di-
verses branches d'éducation y seront ensei-
gnées en français et en anglais, ainsi que le
Piano, le dessin, la couture et ouvrages de
fantaisie.
Pour les conditions s'adresser à elle-même
chez M. F. Tapin rue Royale,
Trois-Rivières, 26 Août 1873.

THOMAS BOURNIVAL
MAGASIN D'ÉPICERIES,
FERRONNERIES,
VAISSELLES,
QUINCAILLERIES, &c., &c.

On trouvera constamment à ce magasin l'as-
ortiment le plus complet d'épicerie pour
familles. Tous les effets viennent d'être reçus
par les derniers vapeurs.
Le public est respectueusement prié d'aller
voir son établissement avant d'aller acheter
ailleurs.
On donnera la plus stricte attention à toute
commande soit de la ville ou de la campagne.
Bâtisse de HENRY FEARON, Ecr.,
(Près du Marché)
Trois-Rivières, 9 Mai 1873.

LISTE CLOI ! Toutes personnes
ayant des loyers et
des intérêts
leur revenu, n'auront qu'à envoyer par lettre
affranchie, leur adresse au soussigné. Occupation
facile et honorable, propre à tous les goûts
et particulièrement aux
DAMES—\$2 à \$10 par jour sans risque, ni
dépendance.
C. L. BOUQUÉ,
Mentel
Trois-Rivières, 12 janvier 1873.

AVIS aux ENTREPRENEURS
DES SOUMISSIONS CACHETÉES, ad-
dressées au soussigné et en-
dossées "S. unissions" pour la construction
pour la Douane, etc., "seront reçues à ce bu-
reau jusqu'au Lundi 8 Septembre prochain, à
midi, pour la construction et parachevement
d'une maison de Douane et Bureau du Re-
venu de l'Intérieur, à Trois-Rivières, P. Q.
Les plans et spécifications pourront être
vus au Bureau de H. M. Perrault, Ecr. Ar-
chitecte, Montréal, le et après Lundi, le 25 Août
Les signatures de deux personnes solvables
contenant à se porter caution de la due exé-
cution du contrat doivent accompagner toute
soumission.
Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire,
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 18 Août 1873.
Trois-Rivières 20 Août 1873.

SOUS PRESSE.
Pour Paraître en Novembre 1873.
LOVELL'S GAZETTEER
OF
BRITISH NORTH AMERICA
Contenant les descriptions les plus récentes
et les plus exactes de plus de six cents cités,
villages des provinces d'Ontario, Québec,
Nouvelle-Bretagne, Nouveau-Brunswick, Terre-
neuve, Prince-Édouard, Manitoba, Colombie
Britannique et Territoires du Nord-Ouest;
et des renseignements généraux publiés aux
sources officielles, quant aux noms, situation,
étendue, etc., de plus de quatre cents lacs et rivières
avec un Tableau des Routes, montrant la dis-
tance des Cars de Chemins de fer, des ports
de mer, de lac et de rivière aux cités, villes,
villages, etc., dans les différentes provinces.
Prix relié \$2.50, en Veau \$3.75.
On a besoin d'agents pour répandre cet ou-
vrage.
JOHN LOVELL,
Editeur,
Montréal, 9 Août 1873.

ETABLISSEMENT
DE
RELIURE
A SOREL
Les personnes désirant faire relier toutes
espèces de
LIVRES,
JOURNAUX,
BROCHURES,
REVUES,
ETC.,
A MEILLEUR MARCHÉ qu'à Montréal,
s'adressent qu'à l'atelier de reliure au soussigné
qui est agent pour Trois-Rivières.
Tous les ouvrages sont faits avec solidité,
élégance et d'après les dernières goûts.
Ordres promptement exécutés.
S'adresser à
P. D. H. LECUYER,
Hôtel Farmer,
Trois-Rivières, 14 Juillet 1873.

VOITURES
LYMBURNER & GIRARD
VOITURIERS
Pont St. Maurice, Trois-Rivières
Ont le plaisir d'annoncer au public qu'ils con-
tinueront de fabriquer des voitures de tou-
tes séries.
Les voitures du plus haut prix et des
moins élevés seront exécutées avec le
grand soin, et toutes, avec des matériaux
première qualité.
LYMBURNER & GIRA

Acte de Faillite de 1869
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Trois-Rivières.

Cour Supérieure.
ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de
CHARLES ROBITAILLE, de la cité de
Trois-Rivières, commerçant.

Failli.
Le soussigné a déposé au Greffe de cette
Cour, un acte de composition et de décharge exé-
cuté par ses créanciers, et le deuxième
jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite
Cour pour en obtenir une ratification.
Trois-Rivières 4 Août 1873.
CHARLES ROBITAILLE,
Par GERVASIS & GERIN
Ses proc., ad litem.
Le même jour, et aussitôt que le Consil pour-
ra être entendu, le Syndic à la dite faillite,
s'adressera à la dite Cour pour obtenir sa dé-
charge en vertu du dit acte.
Trois-Rivières, 4 Août 1873.

THOMAS BOURNIVAL
MAGASIN D'ÉPICERIES,
FERRONNERIES,
VAISSELLES,
QUINCAILLERIES, &c., &c.

On trouvera constamment à ce magasin l'as-
ortiment le plus complet d'épicerie pour
familles. Tous les effets viennent d'être reçus
par les derniers vapeurs.
Le public est respectueusement prié d'aller
voir son établissement avant d'aller acheter
ailleurs.
On donnera la plus stricte attention à toute
commande soit de la ville ou de la campagne.
Bâtisse de HENRY FEARON, Ecr.,
(Près du Marché)
Trois-Rivières, 9 Mai 1873.

BUREAU DE POSTE, TROIS-RIVIERES.
Arrivée et Depart des Malles
POUR L'ÉTÉ.

A commencer du 1 Décembre 1873, jusqu'à
nouvel an, les malles arriveront et se ferme-
ront à ce bureau, comme suit :

Arrivée.	Montreal, Québec, So- rel, Batican, par ba- teau quai, etc.	Depart.
8.00 A. M.		9.00 A. M.
8.00 A. M.	Township de l'Est, haut Canada, État-Uni, St. Grégoire, Nicolet, ac- par chemin de fer, quo.	12.00 Midi.
	MALLES LOCALES.	
10.00 A. M.	Berthier, Sorel, par terre, Rive Nord, quo. le dimanche excepté.	11.30 A. M.
10.30 A. M.	Champlain, par terre, Rive N. d. quo. le lun- di excepté.	11.30 A. M.
10.00 A. M.	Bécancour par terre Rive Sud, quo. le di- manche excepté.	10.30 A. M.
1.00 P. M.	St. Maurice, St. Nar- cée, Ste. Geneviève, Shawangwan, St. Eue- ne et Forges St. Mau- rice, mardi, jeudi, et samedi.	2.00 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être dépo-
sées 15 minutes avant l'heure des malles.
C. K. OGDEN,
M. P.

Nouvelle Importante
POUR LES
VOYAGEURS EN CANADA.

Le Chemin de Fer South Eastern
étant construit jusqu'à NEWPORT, dans le
Vermont, où il se relie avec le
Chemin de Fer du Passumpsic,
UNE VOIX NOUVELLE TRES COURTE
Est ouverte de MONTREAL et toute
autre localité du Bas-Canada, à BOSTON,
NEW-YORK, et tous les autres points de
l'EST et du SUD.

Deux Trains Express et Directs
Partent tous les jours, le Dimanche
excepté—Voyez le TIME-TABLE et la Ca-
te qui l'accompagnent.—Les bagages sont étiquetés
pour tous les endroits.—Elegants CARRI-
ERS-VENTILATEURS pour les Trains de Jour, et
Chairs-Dortoirs de PULLMAN pour les Trains
de Nuit.

Prix du Passage aussi Bas que
sur toute autre Ligne.
Les conducteurs sur tous les Trains
parlent le français.

	NIGHT EXPRESS.	DAY EXPRESS.
Montreal... (Depart)	3.15 P. M.	7.30 A. M.
Newport... (Arrivé)	18.15 "	12.20 P. M.
White River Jc.	1.21 A. M.	5.23 "
Concord	5.20 "	8.07 "
Man hester	6.10 "	8.49 P. M.
Lawrence	7.24 "	—
Great Falls	10.20 "	—
Nashua	7.00 "	9.25 P. M.
Salem	8.50 "	—
Worcester	9.20 "	—
Lowell	7.40 "	9.55 P. M.
Keene	4.51 "	—
Fitchburg	6.30 "	—
Fall River	2.08 P. M.	—
Providence	12.00 M.	—
Greenfield	5.14 A. M.	—
Palmer	8.10 "	—
New London	11.15 "	—
Springfield	16.30 "	10.50 P. M.
Boston	8.20 "	—
New York	12.50 P. M.	—

Ce train arrête pour la Collation.
Char Dortoir Pullman est attaché au
Train de Nuit de Montréal à Boston.
Char Parloir Pullman, est attaché au
Train de Jour de Newport à Springfield.
Pour les billets et tous les renseignements
s'adresser au Bureau de poste à Trois-Rivières.
C. K. OGDEN,
Agent.
On au Bureau Général, à Montréal, 202 Rue
St. Jacques.
Les passagers, préférant ne point passer par
Montréal, peuvent passer par le Grand Tronc
jusqu'à Sherbrooke et de là par le Chemin de
fer du Passumpsic à tous les endroits, à l'Est
et au Sud, en achetant leur billets de
C. K. OGDEN,
Trois-Rivières, 18 Août 1873.

AVIS aux CONTRACTEURS

Des soumissions cachetées et en-
dossées "S. unissions" pour le bureau d'engie-
nement avec la dite, adressées au soussigné, seront reçues
jusqu'à mercredi à dix heures du matin, LE
DIX-SEPTEMBRE prochain pour la construc-
tion d'un bureau d'engie-ment avec une
voûte à l'épreuve du feu, dans le comté de
Champlain, en la paroisse de Ste. Geneviève,
enroutant le devis et spécification déposée et
visible tous les jours aux bureaux du "Journ-
nal des Trois-Rivières," du "Constitutionnel"
et du soussigné.
Le Conseil Municipal du dit comté ne sera
tenu d'accepter la plus basse ni aucune des
soumissions.
D. LACOURCIEE,
Président du Comité.
Ste. Geneviève de Batiscan,
le 14 Août 1873.

Acte concernant la Faillite de 1869
ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de
ONÉSIME LATREILLE, de Trois-Rivières.

Failli.
Une première feuille de dividende a été pré-
parée, suite à objection, jusqu'au sixième
jour de Septembre prochain à dix heures
A. M. pour recevoir un état des affaires du
failli et nommer un syndic.
L. JOS. LAJOIE,
Syndic Officiel
Montréal 30 Août 1873.

Acte de Faillite de 1869
ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de
JOHN TURNER, commerçant, marchand cor-
donnier, de la cité de Trois-Rivières.

Failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens,
les créanciers sont notifiés de s'assembler à
mon bureau, en cette cité, au Cinquième
jour de Septembre prochain à dix heures
A. M. pour recevoir un état des affaires du
failli et nommer un syndic.
L. L. CLAIR,
Syndic Provisoire.
Trois-Rivières, 25 Août 1873.

A Vendre
Une maison toute neuve en brique, de 24
pieds de front sur 30 pieds de profondeur sur
la rue des Champs.
Une autre sur la rue de la Prison.
Pour Informations
S'adresser à
CHARLES HAMMOND,
Rue des Champs,
Trois-Rivières, 15 Août 1873.

HOTEL RICHELIEU,
TENU PAR
J. Bte. TROTTIER,
Rue Badaou.

M. J. B. TROTTIER, plus connu sous le
nom de BISMARCK

